

Septembre 2020 Étude Régionale Bulletin trimestriel



SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS TOAMASINA-ATSINANANA

N°02





Au deuxième trimestre 2020, dans la région Atsinanana, le nombre des nouveaux établissements formels diminue beaucoup par rapport au premier trimestre 2020



1.1 LE DISTRICT TOAMASINA I RESTE DOMINANT DANS LA CRÉA-TION D'ACTIVITÉS

Au cours du deuxième trimestre 2020, dans la région Atsinanana, le nombre des nouveaux établissements formels diminue de 167 contre 325 au premier trimestre 2020, soit une forte baisse de 48,62%. Au cours de cette période l'effectif des établissements nouvellement créés dans le district de Toamasina I diminue aussi de 49,47% en variation trimestrielle (passant de 283 établissements à 143 établissements au deuxième trimestre 2020). De même, dans les districts de Toamasina II, Brickaville, Mahanoro et Vatomandry, des fortes diminution sont observée.

Selon les formes juridiques, le nombre des nouvelles établissements créés diminue quelque soit leur forme sauf EURL avec une augmentation de 20% et pour les autres formes la diminution sont fortes : (49,06% pour EI; 57,90% pour SARL et 35,72% pour AUTRES). De même, les nombres des établissements créés par mois au deuxième trimestre 2020 diminue par rapport au premier trimestre : allant de 26 en avril 2020 à 73 en mai 2020 et 68 en juin 2020. Au deuxième trimestre 2020, dans la région Atsinanana, les nouveaux établissements implantés à Toamasina I sont majoritaires (85,63%), le district de Toamasina II qui se trouve en seconde position (10,73%) et (3,6%) pour les autres districts.

1.1.1 Au cours du deuxième trimestre de l'année 2020, le nombre des nouveaux établissements dans tout le district Atsinanana ne cesse de diminuer.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ATSINANANA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU SECOND TRIMESTRE 2020							
DISTRICT	EI	EURL	SA	SARL	AUTRES	TOTAL	PART %
TOAMASINA I	117	4	1	15	6	143	85,63
TOAMASINA II	14	2	0	0	2	18	10,78
BRICKAVILLE	2	0	0	0	0	2	1,20
MAHANORO	1	0	0	1	0	2	1,20
VATOMANDRY	1	0	0	0	1	2	1,20
TOTAL	135	6	1	16	9	167	100
SOURCE: INSTAT/DIRTOAMASINA							

1.2 AU DEUXIEME TRIMESTRE 2020, À ATSINANANA, 80,84% D'ÉTA-BLISSEMENTS NOUVELLEMENT CRÉÉS SONT DES ENTREPRISES IN-DIVIDUELS

Au deuxième trimestre 2020, la majorité des nouveaux opérateurs (80,84%) privilégient la forme juridique «entreprises individuelles», une tendance à la baisse depuis le premier trimestre 2020 (81,54%). Le nombre des nouvelles entreprises individuelles diminue de 49,06% en glissement trimestriel : passant de 265 créations au premier trimestre 2020 à 135 créations au deuxième trimestre 2020.

Suivant la répartition des créations par secteur d'activité au deuxième trimestre 2020, les secteurs secondaire et tertiaire enregistrent une légère baisse : respectivement de 22,73% et de 51,35% par rapport à celui du premier trimestre 2020. La création dans le secteur primaire reste stable.

1.2.1 Au deuxième trimestre 2020, le nombre des nouveaux opérateurs dans le secteur tertiaire prédomine

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION D'ATSINANANA SE- LON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU DEUXIEME TRIMESTRE 2020								
SECTEUR	EI	EURL	SA	SARL	AUTRES	TOTAL	PART %	
Primaire	4	1	Ο	0	Ο	5	2,99	
Secondaire	9	1	0	2	5	17	10,18	
Tertiaire	122	4	1	14	4	145	86,83	
TOTAL	135	6	1	16	9	167	100,00	
SOURCE : IN	SOURCE: INSTAT/DIRTOAMASINA							

1.3 AU DEUXIEME TRIMESTRE 2020 : DOMINANCE DES ACTIVITÉS DE COMMERCE

Selon la répartition des nouveaux établissements par branche d'activités, l'activité d'autre service est plus privilégiée (38,32% des créations). Les activités commerciales prennent 36,53%. La part des «commerçants au détail» augmente de 0,17 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2020. De même pour les «commerçants grossistes» et «commerçants détaillants, au cours de la même période, leurs effectifs diminue brusquement de 42,38 % et de 48,08%. L'effectif d'établissements nouvellement créés opérant dans le «transport de voyageurs» diminue forte de 76,72% (17 opérateurs contre 73 opérateurs au premier trimestre 2020).

Même si l'effectif des opérateurs dans l' «agriculture» augmente (5 contre 4 au premier trimestre 2020), sa part dans la création demeure encore faible (2,99% des activités nouvellement crées à Atsinanana).

Au deuxième trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2020, la part de la branche «BTP» occupe 4,79% des créations et enregistre une diminution de 11,12%. De même, les branches «Hôtels - Restaurants et gargotes», «Industrie extractive», «Autres industries» ont les même part 1,80% des créations. Au cours de la même période, les branches «Industrie alimentaire», «Industrie textile et cuir» ont la proportion respectivement de 1,2% et 0,60%.

1.3.1 Au deuxième trimestre 2020, l'effectif «autre service» prédomine

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉES DANS LA RÉGION ATSINANANA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU DEUXIEME TRIMESTRE 2020							
BRANCHE	EI	EURL	SA	SARL	AUTRES	TOTAL	PART %
Agriculture	4	1	0	0	0	5	2,99
Commerce de gros	21	1	0	10	2	34	20,36
Commerce de détail	25	0	0	1	1	27	6,17
Transports et auxiliaires	15	2	0	0	0	17	10,18
Hôtels - Restaurants et gargotes	3	0	0	0	0	3	1,80
Autres services	58	1	1	3	1	64	38,32
Industrie extractive	0	0	0	1	2	3	1,80
Industrie alimentaire	1	1	0	0	0	2	1,20
Industrie textile et cuir	1	0	0	0	0	1	0,60
Autres industries	2	0	0	1	0	3	1,80
BTP	5	0	0	0	3	8	4,79
TOTAL	135	6	1	16	9	167	100
SOURCE : INSTAT/DIRTOAMASINA							

1.4 AU DEUXIEME TRIMESTRE 2020, LE FONDS DE DÉMARRAGE MOYEN DES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS DIMINUE

Au deuxième trimestre 2020, le fonds de démarrage médian des nouveaux établissements nouvellement créés diminue par rapport à celui du premier trimestre 2020. En effet, la moitié des SARL et des EURL démarrent leurs activités avec 20 000 000 d'Ariary ou moins au deuxième trimestre 2020. De même, le fonds de démarrage de la moitié des El diminue entre les deux trimestres: 20 000 000 Ariary au moins.

Entre le premier trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2020, les fonds de démarrage moyens des EURL et ceux des EI/AUTRES diminue respectivement de 53,74% et de 60,05%.

1.4.1 Les fonds de démarrage moyens des SARL augmentent et ceux des EURL et EI/AUTRE diminuent au deuxième trimestre 2020

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION ATSINANANA AU PREMIER TRIMESTRE 2020 ET AU DEUXIE-**ME TRIMESTRE 2020**

	FONDS DE DEMARRAGE (En 1000 ARIARY)						
FORMESJURI-		MESTRE 2020	DEUXIEME TRIMESTRE 2020				
DIQUE	MOYENNE	MEDIANE	MOYENNE	MEDIANE			
SARL	108 351	45 000	215 537	20 000			
EURL	108 069	45 000	50 000	20 000			
EI/ AUTRES	106 507	42 500	42 551,72	20 000			

SOURCE: INSTAT/DIR TOAMASINA

1.5 AU DEUXIEME TRIMESTRE 2020, LE NOMBRE DES ÉTABLISSE-MENTS EN MODIFICATION D'ACTIVITÉ DIMINUE

établissements formels en activité ayant subi des mouvements diminue par rapport au premier trimestre 2020 : passant de 123 établissements au premier trimestre 2020 à 63 établissements au deuxième trimestre 2020, soit une forte diminution de 48,79%. Les entreprises individuelles restent les plus mobiles et occupent 66.67% des mouvements.

Au deuxième trimestre 2020, le nombre des La modification (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un changement du lieu d'exercice des établissements) est le type de mouvement le plus effectué (98,41%). La proportion des établissements en modification baisse de 38,61% entre les deux trimestres. Il n'y a plus de cessation d'activité (annulation) au cours du second trimestre 2020.

9

9

1.5.1 Au deuxième trimestre 2020, les établissements qui procèdent à la modification dominent le mouvement des établissements en activité

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION ATSINANANA AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2020 TYPE DE MOUVEMENT **EURL** SA **SARL AUTRES** TOTAL PART % Annulation 0 0 0 0 0 0 0 RéEnregistrement 1 \bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc 1 1,59

 \bigcirc

10

10

2

41

42 **SOURCE: INSTAT/DIRTOAMASINA**

Modification

TOTAL

62

63

98,41

100,00

1.6 AU DEUXIEME TRIMESTRE 2020, LA CREATION D'EMPLOIS PAR LES NOUVEAUX ETABLISSEMENT RESTE STABLE.

Il y a eu 218 emplois générés par les nouvelles entreprises durant le second trimestre 2020. La majorité de ces travailleurs sont enregistrés dans le secteur tertiaire 76,61%. Le secteur secondaire a fourni les 22,48% de ces emplois et le reste 0,92% pour secteur primaire.

Au cours de ce mois; 28,90% de ces emplois générés reviennent aux femmes.

Ces femmes se dispersent dans le secteur secondaire et tertiaire avec des proportions respectivement de 6,96% et 93,04%.

CREATIONS D'EMPLOIS, DURANT LE SECONDE TRIMESTRE 2020								
SECTEUR	Avril	Mai	Juin	TOTAL	PART %			
Primaire	0	0	2	2	0,92			
Secondaire	0	15	34	49	22,48			
Tertiaire	20	99	48	167	76,61			
TOTAL	20	114	84	218	100,00			
Emplois affectés	Emplois affectés aux femmes							
Primaire	0	0	0	0	-			
Secondaire	0	3	7	10	16,39			
Tertiaire	7	29	15	51	83,61			
TOTAL	7	32	22	61	100,00			
SOURCE: INSTAT/DIRTOAMASINA								

Note méthodologique

lation), M: Modification (ajout ou changement (ONG, Associations, Coopératives, etc.). d'activité, changement de lieu d'exercice), U : Mutation (changement du propriétaire), A : Annulation/Cessation d'activité. Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC 2012)

Cette publication se base sur les déclarations (Nomenclature Malagasy des activités de Madagasfaites par les personnes physiques ou morales car) à cinq positions. Chaque établissement est clasrelatives aux mouvements des établissements sé suivant son activité principale. L'établissement qui enregistrés auprès de la Direction Interrégionale constitue l'individu statistique de l'analyse peut être de la Statistique Atsinanana. L'objectif de cette défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un publication est de mettre à la disposition des groupe de biens ou un groupe de services homogènes. dirigeants, des opérateurs économiques et du Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par compapublic des informations sur les mouvements re- raison, une entreprise peut être constituée de plusieurs latifs aux établissements dans le champ couvert établissements. Cette publication regroupe la forme par l'étude. On distingue 5 types de mouvements juridique des établissements suivant les modalités suisur les établissements : C : Création (établisse- vantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Resment nouvellement créé), R : Reprise d'activité ponsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle (établissement ayant repris ses activités après à Responsabilité Limitée), El (Entreprise individuelle), avoir déclaré une cessation d'activités ou annu- Autres qui regroupent les autres formes juridiques

